

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 01/07/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h13

Codes postaux concernés : 4880

Origine de l'interruption

= Les conditions climatiques extrêmes ont provoqué le déclenchement des protections du transformateur HT.

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h13

Justification de la durée de l'interruption

= Nos équipes ont, dans premier temps, dû effectuer des recherches pour identifier le défaut, l'isoler et mettre les installations basse tension en état d'accueillir un groupe de secours.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= L'origine de la panne est à rechercher dans des conditions climatiques exceptionnelles qui ont entraîné, en suite de surchauffes, de nombreux incidents totalement imprévisibles sur le réseau.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 1^{er} juillet 2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.

Les journées aux températures maximales >= à 35.0°C observées à Uccle depuis 1892

2019-07-25	39,7
2022-07-19	38,1
1947-06-27	36,8
2020-07-31	36,5
2006-07-19	36,2
2025-07-01	35,9
2019-07-24	35,9
2020-08-08	35,9
2018-07-26	35,4
2018-07-27	35,4
1990-08-04	35,3
1952-07-06	35,1
2012-08-18	35,0

Source : IRM